



ÉCOPHYTO
EN ÎLE-DE-FRANCE



Actualités Phyto

LA LETTRE D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 103 DE LA DRIAAF ÎLE-DE-FRANCE • JUILLET 2018

Actualité Ecophyto

En haut à gauche :
Champ de colza
en Île-de-France ©
DRIAAF-SRAL

En haut à droite :
Jardin du Luxem-
bourg © DRIAAF-
SRAL

SALON TECH&BIO

Le 20 juin dernier, la manifestation Tech&bio, dédiée à l'agriculture biologique, était organisée pour la première fois en Île-de-France, par la chambre d'agriculture de région. L'événement, qui s'est déroulé sur une exploitation des Molières (91), a connu un grand succès avec près de 1 000 visiteurs sur la journée. Cela démontre l'intérêt pour l'agriculture biologique, qui se traduit par une forte hausse des conversions en Île-de-France, mouvement soutenu par l'Etat, le conseil régional, et l'agence de l'eau Seine-Normandie.



Tech & bio 2018, un succès en Île-de-France (photo DRIAAF-SRAL)

Focus sur l'agriculture biologique francilienne sur le site de la DRIAAF.

Ce rendez-vous a permis de découvrir :

- les différents outils de désherbage mécanique (herse étrille, houe rotative, bineuse) ainsi que des démonstrations d'écimeuses.
- une vitrine des cultures adaptées au contexte pédo-climatique, avec des céréales secondaires, des légumineuses (avec un focus sur la luzerne avec la présence de trois collecteurs de régions voisines), des cultures industrielles, etc.
- une autre vitrine consacrée plus spécifiquement à une quarantaine de variétés de blé, récentes ou anciennes, permettant de voir les atouts et faiblesses de chacune.
- les innovations utilisables en agriculture biologique comme conventionnelle (robot, drone, stations météo, etc.).



Présentation des itinéraires techniques de chaque culture (photo DRIAAF-SRAL)

Les visiteurs ont été aussi accueillis sur les stands des différents acteurs (agro-fournisseurs, collecteurs, institutionnels, etc).

La culture biologique de betterave

L'institut technique de la betterave (ITB) et la sucrerie Cristal Union ont présenté l'itinéraire technique de la culture biologique de la betterave, avec des premières parcelles en test cette année sur 143 ha de la zone sud de Paris (moitié sur l'Île-de-France, moitié sur le Loiret).

Il est conseillé de placer la betterave derrière un blé, et deux ans après une légumineuse. Il peut être utile de mettre une moutarde anti-nématodes en interculture. La préparation du sol et le semis doivent permettre de favoriser une levée rapide. On conseille d'augmenter légèrement la densité de semis (1,1 à 1,15 unités / ha). Des techniques de semis en damier sont testées pour faciliter le désherbage mécanique. Il faut privilégier des variétés peu sensibles aux maladies foliaires, vigoureuses au démarrage et à bonne richesse en sucre. La fertilisation s'effectue avec un engrais minéral type Patentkali, ou organique (vinasses, fientes, fumier).

Les deux points cruciaux de l'itinéraire sont :

- la gestion du désherbage, avec des faux semis avant de semer et par la suite au moins 4 passages de désherbage mécanique (bineuse avant le stade 4 feuilles, puis herse étrille, roto-étrille ou bineuse jusqu'à 12 feuilles). Un désherbage manuel complémentaire sera nécessaire (compter 10 à 40 heures par ha selon le salissement). Une mauvaise maîtrise peut impacter très fortement le rendement.



Le désherbage, un point clé de la gestion des cultures biologiques (photo DRIAAF-SRAL)

- la gestion des bioagresseurs : si pour les maladies, des solutions existent via les résistances variétales et le recours à des fongicides à base de soufre (contre l'oïdium) ou de cuivre (contre la cercosporiose), on est démuni contre les ravageurs souterrains et certains ravageurs aériens dont les pucerons vecteurs des virus de la jaunisse, avec des pertes potentielles importantes.

C'est donc tout l'enjeu des expérimentations grandeur nature de vérifier les possibilités de conduite biologique de la betterave.

Les écimeuses

L'écimage consiste à exploiter la différence de hauteur entre la culture et certaines adventices pour couper les inflorescences de ces dernières, ce qui empêche la production de graines et d'enrichir le stock semencier. Par contre, la nuisibilité vis-à-vis de la culture a déjà été exercée. Cette technique peut être utilisée sur des infestations de grami-

nées (ray-grass, vulpin, et surtout folle avoine), de chardons, etc. La réalisation est un compromis entre ne pas passer trop tôt pour avoir suffisamment de plantes dépassant la culture, et ne pas passer trop tard et avoir déjà des graines au sol. Il faut parfois plusieurs passages. L'efficacité n'est jamais totale car toutes les adventices ne dépassent pas la culture, et certaines se couchent au passage de la machine. Le matériel se place à l'avant ou à l'arrière du tracteur selon les modèles. Les débits de chantier sont corrects (8-12 km/h).

Un prototype a été présenté qui combine écimage et récupération des menues pailles.



Deux écimuses en démonstration (photo DRIAAF-SRAL)



Un nouveau concept : écimage + récolte des menues paille (photo DRIAAF-SRAL)

REMISE DES TROPHÉES ZERO PHYT'EAU

Le 18 juin dernier s'est déroulée la 6^{ème} remise des trophées ZERO PHYT'EAU du conseil départemental de Seine-et-Marne, au château de Blandy-les-Tours. Ce trophée a été mis en place en 2013 dans le cadre des actions préventives du plan départemental de l'eau. Il récompense les collectivités ayant totalement arrêté l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, depuis au moins deux ans, pour l'entretien de leurs espaces publics.

Le chargé de mission actions préventives, du service de l'eau potable et des milieux aquatiques (SEPOMA) du département, a présenté le bilan de l'accompagnement des collectivités de Seine-et-Marne vers le zéro phyto, réalisé par le SEPOMA ou l'association Aquibrie sous différentes formes :

- un accompagnement personnalisé : diagnostic, formation, suivi annuel,
- une mise à disposition d'outils : expositions, panneaux, fiches techniques, etc.
- l'organisation de journées techniques (voir lettre du mois dernier),

- le financement de matériel, de panneaux, d'aménagements des cimetières.

Au 31/12/2017, 97 % des communes de Seine-et-Marne étaient déjà engagées dans une démarche de réduction :

- 81 % des communes n'utilisaient plus de produits phytopharmaceutiques pour la voirie,
- 52 % n'en utilisaient plus dans les cimetières,
- 45 % n'en utilisaient plus dans aucun espace.

Il a été estimé que 30 tonnes de substances actives ont été économisées depuis 2007 sur le département.



Les lauréats du trophée 2018 (photo DRIAAF-SRAL)

Parmi les 23 communes lauréates du trophée 2018, celle de La Rochette (3 375 habitants et avec 4 agents espaces verts) a témoigné des équipements et actions qu'elle a mis en œuvre depuis son passage au zéro phyto en 2016 :

- un désherbeur thermique eau chaude (cuve de 1 000 l) pour la voirie,
- un désherbeur mécanique pour le terrain foot en stabilisé,
- une motofaucheuse pour les terrains de sport enherbés.
- le balayage de la voirie est réalisé par prestation,
- les rejointements des interstices des trottoirs,
- le fleurissement des îlots directionnels (plantes vivaces et paillage) et des pieds de mur, avec un mélange original,
- le paillage des massifs fleuris ou arbustifs,
- pour le cimetière, le goudronnage des allées principales, puis l'engazonnement des allées secondaires,
- utilisation d'écopièges contre les chenilles processionnaires, et de pièges à phéromones et trichogrammes contre la pyrale du buis.

Les communes de Beaumont-du-Gâtinais et de Blandy-les-Tours ont présenté les évolutions de leurs cimetières avec de la végétalisation et du fleurissement.

Les échanges avec la salle ont mis en évidence :

- les inconvénients du désherbage thermique pour son coût, la répétition des passages, les risques incendies,
- des interrogations sur l'accessibilité des cimetières aux personnes à mobilité réduite avec la mise en place d'allées gravillonnées.

LANCEMENT DE LA CHARTE JARDINIERS AMATEURS

Au 1^{er} janvier 2019, les jardiniers amateurs n'auront plus accès aux produits chimiques de protection des plantes. Afin d'accompagner les distributeurs de ces produits et leurs clients vers des solutions alternatives, la Fredon Île-de-France et ses partenaires (AESN, DRIAAF, AQUI'Brie, PNR de Chevreuse) lancent, fin juin 2018, la charte «Jardiner en préservant sa santé et l'environnement».



Voir le communiqué de presse joint à cette lettre.

GLYPHOSATE

Le ministre de la transition écologique et solidaire et le ministre de l'agriculture et de l'alimentation ont réuni le 22 juin 2018 des représentants du monde agricole, de l'agro-alimentaire et de la distribution, ainsi que les acteurs de la recherche et de l'innovation pour s'engager dans la sortie définitive du glyphosate.

Les ministres ont rappelé le cadre du plan d'action global pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires présenté fin avril, avec un objectif de -25 % en 2020 et -50 % en 2025, et la décision du gouvernement de mettre fin aux principaux usages du glyphosate d'ici trois ans au plus tard et d'ici cinq ans pour l'ensemble des usages, tout en précisant que les agriculteurs ne seraient pas laissés dans une impasse.

Le rapport de l'INRA, remis en décembre au gouvernement, démontre que de nombreuses alternatives au glyphosate sont déjà disponibles dans le cadre de l'agro-écologie, notamment dans les grandes cultures, la viticulture et l'arboriculture qui sont les filières les plus consommatrices de cet herbicide. Ce rapport identifie aussi les usages et pratiques agricoles, en situation d'impasse compte tenu des leviers et connaissances actuelles. Il est nécessaire d'accélérer le développement de solutions pour ces usages, notamment pour l'agriculture de conservation des sols, celle en zones difficiles comme les terrasses et les secteurs aux cahiers des charges très spécifiques.



Traitement glyphosate en interculture (photo DRIAAF-SRAL)

Dans ce cadre, les ministres ont salué les démarches de progrès qu'ont d'ores et déjà engagées les filières agricoles, notamment dans leurs plans de filière ou le contrat de solutions porté par une trentaine d'acteurs autour de la FNSEA. Les ministres leur ont demandé d'assurer la cohérence de ces démarches avec les objectifs fixés par le gouvernement sur le glyphosate comme sur la réduction globale de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Les ministres attendent des acteurs que ce travail, par filière pour identifier les leviers du changement, soit finalisé rapidement. Ils souhaitent pouvoir disposer de premiers engagements précis de réduction et de suppression d'usages sur le glyphosate avant fin juillet. Les ministres ont notamment demandé aux entreprises de l'agro-alimentaire et de la grande distribution de s'engager aux côtés des agriculteurs dans le déploiement de solutions et dans la valorisation des produits sans glyphosate.

Pour permettre la pleine mobilisation des filières et un suivi en toute transparence par les parlementaires et les citoyens des progrès accomplis vers la sortie du glyphosate, les ministres ont annoncé :

- la création d'un centre de ressource d'ici la fin de l'année pour rendre accessible à l'ensemble de la profession agricole les solutions existantes pour sortir du glyphosate.
- le renforcement des actions d'accompagnement dans le cadre du programme Eco-phyto pour diffuser les solutions et trouver de nouvelles alternatives pour les usages pour lesquels il demeurerait des impasses.
- la mobilisation des réseaux territoriaux des chambres d'agriculture, et de l'enseignement agricole pour faire connaître et promouvoir les alternatives au glyphosate sur l'ensemble des territoires avec l'appui des CIVAM et des coopératives agricoles.

- le suivi des quantités vendues et utilisées des produits contenant du glyphosate afin de faire toute la transparence sur les usages en publiant régulièrement les données et en les mettant à disposition du public.
- la valorisation de ce travail au niveau européen avec les pays volontaires pour s'engager comme la France dans une sortie rapide du glyphosate. Une première réunion avec ces pays se tiendra en marge du prochain Conseil Agriculture en juillet.

L'animation et le suivi de ce plan d'action sont confiés à une «Task Force» pilotée par les deux ministères, avec l'appui de l'INRA, de l'ACTA et de l'APCA. Cette équipe rendra compte des actions engagées et des progrès accomplis tous les trois mois aux ministres et aux parlementaires.

Enfin, les ministres ont souligné les attentes des Français et les bénéfices attendus d'une transition réussie vers l'agro-écologie. Le gouvernement a choisi de faire appel à la responsabilité des acteurs en s'engageant pleinement à leurs côtés pour obtenir rapidement des résultats et atteindre l'objectif de sortie du glyphosate.

LANCEMENT CAMPAGNE DE MESURES DES PESTICIDES DANS L'AIR

Une campagne de mesure de pesticides dans l'air a été lancée le 25 juin 2018, pour une durée d'un an, afin de mieux évaluer à terme l'exposition de la population. Les organismes responsables sont l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES), l'organisme de surveillance de la qualité de l'air ATMO France et l'institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris). Ce premier état des lieux permettra d'évaluer l'exposition chronique de la population mais aussi d'identifier d'éventuels lieux de surexposition, et de définir les modalités d'une stratégie pérenne nationale de surveillance des résidus de pesticides dans l'air ambiant.

Les 50 sites choisis pour réaliser les mesures, en métropole et en Outre-mer, prennent d'ailleurs en compte différents type de zones d'habitation (urbaines, péri-urbaines et rurales) et de productions agricoles (grandes cultures, vignes, vergers, maraichage, élevage). Au total, 82 substances chimiques entrant dans la composition de produits phytopharmaceutiques, biocides, médicaments vétérinaires et antiparasitaires à usage humain, seront mesurés par les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA). Près de 1.500 échantillons seront recueillis en un an. Les substances ont été choisies notamment en fonction de leur caractère de dangerosité ou de persistance dans l'air. Parmi elles, le fipronil, à l'origine l'été dernier d'une crise liée à la découverte d'oeufs contaminés par l'insecticide dans plusieurs pays européens, ou encore le lindane, substance persistante interdite pour les usages agricoles en France depuis 1998.

MÉLANGES VARIÉTAUX

L'arrêté du 15 septembre 1982 relatif à la commercialisation des semences de céréales a été modifié par un arrêté du 26 juin 2018 (JO du 6 juillet 2018). Sont autorisés les mélanges de semences de plusieurs des espèces visées à l'annexe I de l'arrêté de 1982 (avoine, blé dur, blé tendre, maïs, orge, riz, seigle, triticale) ou de variétés d'une seule de ces espèces qui répondent avant mélange aux règles de certification ou de commercialisation qui leur sont applicables.

LISTE OFFICIELLE BIOCONTROLE

La liste officielle des produits de biocontrôle vient d'être actualisée avec une dizaine des produits commerciaux supplémentaires mais pas de nouvelles substances actives.

[Accéder à la liste sur le site de la DRIA AF.](#)

DÉTECTION D'ORGANISMES NUISIBLES

Feu bactérien

Un foyer de feu bactérien sur une haie de cotoneaster a été signalé dans un parc départemental du Val-de-Marne. Les plantes atteintes ont été arrachées et détruites. Un deuxième foyer vient d'être détecté au parc zoologique de Paris, toujours sur cotoneaster.

Charançon du palmier

Un particulier d'Alfortville (94) a découvert des charançons rouges sur un palmier acheté l'hiver dernier dans une grande surface de la région. Les insectes ont été détruits. Une prospection sera réalisée sur les éventuels palmiers du voisinage.

Virus TSWV

Des thrips (dont *Frankiniella occidentalis*) et du virus TSWV ont été trouvés sur des tomates dans une serre des Yvelines.

Nématodes sur orge de printemps

Sur une parcelle d'orge de printemps sur le secteur de Méré (78), en rotation habituelle colza / blé / colza / blé, une analyse a mis en évidence la présence sur des plantes chétives (voir photo) de deux espèces de nématodes (non réglementés) : *Meloidogyne naasi* (nématode des racines noueuses) et *Pratylenchus crenatus* (nématode des lésions de racines).

Meloidogyne naasi est un nématode à galle signalé depuis longtemps dans le nord-ouest de la France. Il s'attaque au blé, à l'orge, au seigle, aux graminées fourragères et adventices, mais aussi à la betterave et au maïs (mais qui ne vont pas multiplier les populations). L'avoine n'est pas sensible, tout comme le colza et les légumineuses. Les attaques ont lieu en fin d'hiver - début de printemps. Le nématode s'alimente et se reproduit à partir des racines, perturbant l'alimentation hydrique et minérale. Une seconde génération suivra sur les repousses et le ray-grass. Ces éléments de biologie expliquent que les cultures de printemps sont plus sensibles, et que les dégâts sont amplifiés en printemps sec. La survie du nématode en l'absence de cultures sensibles ne dépasse pas 2-3 ans.

Pratylenchus crenatus est cité comme infeodé aux sols légers et pH bas. Il attaque surtout le blé, l'orge, l'avoine, le maïs et la luzerne. Il a plusieurs générations par an.

Mildiou du tournesol

Dans le cadre de la prospection annuelle réalisée par la Fredon, du mildiou a été détecté sur une parcelle de tournesol à Noisy-Rudignon (77). L'analyse de la race et de la résistance au mefenoxam sont en cours.

La note nationale mildiou du tournesol 2018 est jointe à cet envoi.

Psylles du poirier

Dans la pépinière du nord de la région qui a connu un foyer de dépérissement du poirier (*pear decline*) en 2017, des psylles des deux espèces vectrices ont de nouveaux été détectés cette année : *Cacopsylla pyri* et *Cacopsylla pyricola*.



Feu bactérien
(photo Fredon IDF)



Dégâts de nématodes
(photo Chambre agriculture de région)

LES MOUCHES DES FRUITS

L'été, saison des fruits et leur cortège de ravageurs parmi lesquels des mouches des fruits, dont la liste des espèces présentes dans la région s'est allongée ces dernières années. Petit tour d'horizon.

Nom	Origine	Fruits attaqués	Présence en IDF	Biologie
Mouche de la cerise (<i>Rhagoletis cerasi</i>)	Europe	cerise	oui (ancienne)	espèce monovoltine
Mouche du brou (<i>Rhagoletis completa</i>)	Amérique du Nord	noix	oui (1 ^{ère} détection 2009)	espèce monovoltine
Mouche méditerranéenne des fruits (<i>Ceratitis capitata</i>)	Afrique tropicale	pêche, pomme, abricot, prune, poire, avocat, kiwi	oui (ancienne)	espèce polyvoltine cycle en 2-4 semaines
<i>Drosophila suzukii</i>	Asie	Cerise, fraise, framboise, mûre, myrtille, raisin, abricot, pêche,	oui (1 ^{ère} détection 2011)	espèce polyvoltine cycle en 2-3 semaines
Mouche de la cerise (<i>Rhagoletis cingulata</i>)	Amérique du Nord	cerise	non	espèce monovoltine

La mouche de la cerise (*Rhagoletis cerasi*)

C'est le ravageur traditionnel des cerisiers européens. Elle présente la particularité d'avoir des pupes qui peuvent se conserver 2-3 ans.

Différentes solutions de lutte sont possibles :

- les insecticides conventionnels : pyrèthriinoïdes (lambda-cyhalothrine, deltaméthrine), néonicotinoïdes (acetamipride, thiacloprid), phosmet,
- le champignon *Beauveria bassiana*, solution de biocontrôle et UAB.
- l'argile (kaolinite), substance naturelle qui crée une barrière minérale protectrice (action préventive), utile également contre les thrips.

La mise en place de pièges jaunes engluées de type Rebell, permet également une lutte directe.

Drosophila suzukii

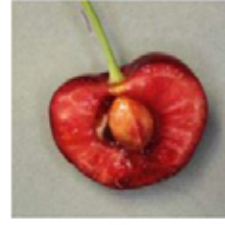
Depuis 2010-2011, la mouche des cerises est concurrencée par la mouche *Drosophila suzukii*, d'origine asiatique, qui s'est répandue très rapidement sur l'ensemble du territoire. Les symptômes diffèrent entre les deux (voir images ci-dessous). A la différence de la plupart des drosophiles frugivores (ex *Drosophila melanogaster*, la mouche du vinaigre) qui s'attaquent à des fruits en décomposition, elle pond ses œufs dans des fruits sains en cours de maturité grâce à son ovipositeur denté. Outre la cerise, elle a une gamme d'hôtes très large ; fraise, framboise, mûre, myrtille, raisin, pêche, abricot, prune, figue, etc.

Dégâts de *D. suzukii*



Dégâts dans toute l'épaisseur de la chair, souvent plusieurs larves par fruit et plusieurs trous dans l'épiderme. Larves très mobiles.

Dégâts de mouche de la cerise



Cavité autour du noyau, larve peu mobile, très blanche, « dodue ». Généralement une seule larve par fruits.
Trou dans l'épiderme si la larve a quitté le fruit.

La lutte contre *Drosophila suzukii* est très difficile. Les traitements insecticides ont une efficacité moyenne et des statuts précaires (diméthoate interdit depuis 2016, spinosad, spinetoram et phosmet en dérogation 120 jours uniquement). Le piégeage massif s'est révélé inefficace, alors que l'usage de filets insect-proof (mailles de moins de 1 mm²)

semble intéressant en vergers, mais représente un coût important. Des études sont en cours en laboratoire sur des souches de parasitoïdes exotiques importées dans le cadre du projet Dropsa. Les mesures prophylactiques sont importantes (gestion de l'enherbement, élimination des fruits abimés, récoltes plus fréquentes, etc.).

La mouche méditerranéenne des fruits (*Ceratitis capitata*)

La cératite est présente en France depuis la fin du XIX^{ème} siècle. En Île-de-France, on la mentionne dans des publications des années 1950 et 1970. Elle est piégée chaque année dans la région dans des sites du réseau d'épidémiosurveillance comme à Groslay (95), Vernouillet (78), Paris – jardin du Luxembourg (75), etc. C'est un ravageur très polyphage qui s'attaque aux agrumes et aux pêches dans le bassin méditerranéen, mais aussi aux pommes, poires, kiwi, avocats, figues, etc.



Ceratitis capitata (source OEPP)

En pression modérée, le piégeage de masse donne de bons résultats (avec environ 80 pièges / ha). En cas de fortes attaques, il faut recourir à des insecticides. Outre sa nuisibilité, cette mouche constitue un enjeu pour l'export vers certaines destinations (Asie, Amérique du sud, Algérie).

La mouche du brou (*Rhagoletis completa*)

Cette espèce s'attaquant uniquement aux noix, a été détectée dans la région depuis 2009, et elle s'est rapidement développée. Initialement organisme de quarantaine, elle avait fait l'objet d'une lutte obligatoire dans les bassins de production de noix du sud-ouest et sud-est de la France, jusqu'en 2013. Elle reste cependant un danger sanitaire de catégorie 2.



Décomposition du brou (photo CTIFL)

Le piégeage est indispensable pour détecter l'arrivée dans le verger. Le traitement doit s'effectuer avant les pontes, avec des insecticides également en statut précaire pour certains (spinosad qui vient d'obtenir une nouvelle dérogation 120 jours, néonicotinoïdes acetamipride et thiacloprid en voie d'interdiction). Le piégeage massif est en test ainsi qu'une méthode de lutte semiochimique.

Une solution de biocontrôle est utilisable depuis l'an passé avec DECIS TRAP, un piège composé d'une partie basale contenant les attractifs spécifiques du ravageur ciblé et d'un couvercle enduit de deltaméthrine sur sa face interne. Les pièges attirent les insectes, qui sont neutralisés au contact du couvercle.

Et les autres

Une autre mouche de la cerise (*Rhagoletis cingulata*) originaire d'Amérique du nord a été détectée depuis 1983 dans plusieurs pays européens. En France, quelques insectes ont été détectés en région PACA (2010), Aquitaine (2011) et Languedoc-Roussillon (2012) et des mesures d'éradication ont été prises. Ce ravageur n'a pas été retrouvé depuis.



Interception de mouche des fruits dans une mangue (photo DRIAIF-SRAL)

D'autres mouches des fruits font régulièrement l'objet d'interceptions et de destructions par les services d'inspection phytosanitaire à l'import, comme *Bactrocera zonata* sur goyave, *Anastrepha sp* et *Bactrocera dorsalis* sur mangue, etc.

PRODUIRE DES FLEURS BIO DANS UNE DEMARCHE SOCIALE

Témoignage de François Bataillard, directeur de Fleurs de Cocagne à Avrainville (91)

Le concept des Jardins de Cocagne

Un jardin de Cocagne est un lieu de production de maraîchage bio à vocation d'insertion professionnelle. Le premier a été créé par Mr Jean-Guy Henckel, près de Besançon, en 1991, après l'instauration du RMI. L'expérience est reproduite, à son initiative, à travers toute la France, et en 1999 ces jardins se regroupent et décident de créer le Réseau Cocagne afin de partager leurs expériences en maraîchage biologique et en accompagnement socio-professionnel.



(photo DRIAAF-SRAL)

Il y a aujourd'hui 130 jardins de Cocagne en France (dont 8 en Ile-de-France), employant plus de 4 000 salariés en insertion. Les jardins de Cocagne sont agréés par la DIRECCTE, le personnel est envoyé par Pôle Emploi avec des contrats de 24 mois maximum, rémunérés par l'Etat. L'objectif est de sortir de l'isolement les personnes en difficultés et de les accompagner socialement, professionnellement et psychologiquement, en vue d'un retour à l'emploi ou d'une ré-orientation vers une formation professionnalisante.

Le modèle économique des Jardins de Cocagne est celui d'une association loi de 1901. Ils ne font pas de commerce, leur chiffre d'affaire ne peut pas dépasser 30% du budget, et ils ne peuvent vendre qu'à leurs adhérents.

Le site d'Avrainville

Dans l'esprit des créateurs de cette structure, la femme, pilier de la famille, souffre de blessures spécifiques dès lors qu'elle se retrouve en situation d'exclusion. De fait il fallait lui trouver une activité valorisante, susceptible de l'aider à retrouver une estime d'elle-même au plus vite. D'où ce choix de créer une unité de production de fleurs appelée Fleurs de Cocagne. Pour y cultiver des fleurs bio, mais surtout pour y composer des bouquets, source de créativité et d'émotions.

Une première expérience avait déjà été mise en place en Avignon en 2007. En Ile-de-France, l'opportunité est venue en 2014 par la reprise d'une exploitation horticole à l'abandon à Avrainville. En 2017, une activité de maraîchage a été également mise en place, dans l'objectif de faire de ce site un centre de formation mixant les deux activités pour tous les encadrants des Jardins de Cocagne.

L'unité se compose de 8 000 m² de serres (objectif 2 ha), répartis pour moitié entre production de fleurs et maraîchage.



(photo DRIAAF-SRAL)



Fleurs de Cocagne

Quelques légumes sont cultivés en plein air aussi. Elle emploie environ 18 personnes sous la responsabilité de 6 personnes dont trois encadrants de terrain.

L'association compte environ 150 adhérents, recrutés par le bouche à oreille dans les communes voisines d'Avrainville. L'objectif maxi est de 200. Les adhérents s'abonnent pour une année (33 euros / an), à raison d'un panier hebdomadaire (11 ou 18 euros), dont la valeur est basée sur les prix de marché (sur la base des mercuriales bio Rungis et France Agrimer) pour ne pas faire de concurrence déloyale. Les adhérents viennent chercher leur panier de légumes le vendredi. Ils peuvent également acheter au comptoir (notamment des fruits issus d'autres exploitations).

Fleurs de Cocagne reçoit des aides du Conseil départemental, de la Région, de Fondations et de donateurs privés (PAI Community, Banque Populaire de Paris, etc.).

La production de fleurs

80 fleurs différentes sont produites, dont une trentaine de variétés de roses, Pour les fleurs, la production s'étale de fin avril à fin octobre. Les plus anciens rosiers ont 15-20 ans, déjà présents lors de la reprise du site. Sur les nouvelles variétés odorantes implantées, le porte-greffe est un Rosa Canina.



(photo DRIAAF-SRAL)

La fertilisation est faite avec un engrais organique type Patentkali.

Au démarrage, la PBI a été utilisée mais elle coûte cher, et n'est efficace que si le milieu est bien contrôlé et pas dans des serres anciennes, trop peu étanches, comme ici. De plus une partie des insectes utiles part avec les fleurs. La lutte s'effectue avec des produits UAB, mais certains auxiliaires sont toutefois présents. Des panneaux englués, jaunes ou bleus, sont également mis en place.

Les acariens sont gérés par des huiles blanches, avec la difficulté de bien atteindre la face inférieure des feuilles.

Pour les pucerons, les débuts de rangs sont observés chaque jour pour voir le démarrage des infestations. La lutte se fait à base de pyrèthres naturels et d'huile de colza (SPRUZIT) ou des huiles essentielles d'agrumes qui dessèchent les pucerons.

Enfin pour le thrips, l'exploitant a constaté, sur une serre de la variété de rose Anna, très sensible au thrips, que les attaques étaient moins importantes avec un arrosage par le haut, plutôt qu'au sol. Les pluies ainsi simulées tous les 2-3 jours gênent l'installation des thrips. Inconvénient, la technique favorise les maladies, notamment l'oïdium contrôlé par du soufre. Le marsonia de son côté fait l'objet de traitements à la bouillie bordelaise, et le botrytis de bicarbonate de potassium (ARMICARB)

Le désherbage est fait manuellement, et certaines herbes restent parfois.

L'arrosage des plantes est effectué à partir de la récupération des eaux de pluies (stockage de 450 m³).

La commercialisation des bouquets s'effectue auprès des adhérents, auprès d'enseignes bio (Botanic, Biocoop), via internet (sur le site le-comptoirlocal.fr), et auprès d'entreprises.



Quelques liserons restants dans les rosiers
(photo DRIAAF-SRAL)

Pour les légumes, environ 50 espèces, les plants sont faits sur place. La protection sanitaire fait appel aux mêmes solutions que pour les fleurs, au gré des usages autorisés.

Que ce soit pour les fleurs comme pour les légumes, on accepte qu'il y ait des pertes. Le modèle économique des structures Jardins de Cocagne est évidemment particulier et non comparable à une production classique, biologique ou non. L'important reste la vocation sociale, avec une certaine réussite puisque sur le site d'Avrainville près de 60% des personnes retrouvent un emploi ou une formation après leur passage.

Focus sur le marché des fleurs

85 % des fleurs coupées vendues en France viennent de l'étranger, notamment de fermes géantes au Kenya. Elles sont irriguées au goutte-à-goutte, et massivement imprégnées d'engrais et de pesticides. Elles voyagent 72h, et parcourent plus de 7 000 km pour arriver à Amsterdam ou Roissy. Elles sont vendues à des grossistes qui les revendent à des fleuristes indépendants, ou à des enseignes, qui les commercialiseront via leur réseau de détaillants, ou à des grandes surfaces. A chaque étape, la chaîne du froid doit être maintenue pour éviter que les fleurs ne fanent trop vite. Le bilan carbone n'est pas formidable, mais selon un article de Terra Eco de 2007, il est encore pire pour les fleurs néerlandaises produites à l'abri de serres chauffées au gaz naturel.



Pavillon des fleurs à Rungis

Les importations de fleurs sont également une source d'introduction d'organismes nuisibles dans l'Union européenne et de nombreuses interceptions sont réalisées dans les points d'entrée communautaires (près d'une centaine par an). Les principales interceptions concernent :

- des lépidoptères (noctuelles *Spodoptera littoralis* ou *frugiperda*, *Thaumatotibia leucotreta*, *Helicoverpa zea* ou *armigera*) en provenance du Kenya, de Tanzanie, de Zambie, d'Ouganda, etc.,
- des mineuses *Lyriomyza (huidobrensis, trifolii, etc.)* en provenance de Colombie, d'Equateur, d'Israël et sud-est de l'Afrique (Kenya, Tanzanie, Zimbabwe, Ethiopie),
- des aleurodes (*Bemisia tabaci*), en provenance d'Israël, du Kenya, de Tanzanie, etc.,
- des thrips (*Thrips palmi*) en provenance du sud-est de l'Asie (Vietnam, Thaïlande, Malaisie).